

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-008-17770/25/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement global à l'association Toulon Var Technologies pour le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée - Approbation d'une convention - MGDIS n°9701 118259

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'innovation et le développement des filières d'excellence (aéronautique-mécanique, énergie-environnement, industries créatives et numérique, micro-électronique, santé, tourisme et art de vivre, maritime et logistique) comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'Agenda du développement économique métropolitain, approuvé en mars 2017 et réactualisé en juin 2022.

En cohérence avec les objectifs qu'il définit, la Métropole Aix-Marseille-Provence se propose de soutenir l'action des 5 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Concernant le Pôle Mer Méditerranée, ce dernier a pour ambition de contribuer au développement durable de l'économie maritime et littorale. Il couvre l'ensemble de la façade méditerranéenne française avec des actions renforcées sur les territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Fort d'un réseau de 501 membres (au 30 septembre 2024) dont 73%% d'entreprises, il couvre 6 domaines d'Actions stratégiques : Défense, sûreté et sécurité maritimes ; Naval et Nautisme ; Ressources énergétiques et minérales marines ; Ressources biologiques marines ; Littoral et environnement marin ; Ports, infrastructure et logistique.

Depuis sa création et en date du 30 décembre 2024, le Pôle a labellisé 601 projets d'innovation pour un montant budgétaire de 1 824 millions d'euros. Parmi eux, 439 projets ont été financés et ont obtenu 495 millions d'euros de co-financement public régional, national ou européen.

Les acteurs entreprises et universitaires adhérents du PMM implanté sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont plutôt engagées dans la décarbonation et réduction des impacts environnementaux (activités Navale, nautismes, portuaires et logistiques, ressources énergétiques marine renouvelables et en particulier l'Eolien flottant), la robotique des engins de surface aux grands fonds, les activités professionnelles et récréatives de plaisance et de plongée ainsi que la préservation de la biodiversité marine.

Dans ces domaines, les actions prioritaires en 2025 sur la Métropole seront :

- L'innovation en favorisant le montage de projets innovants avec comme priorités la réduction des impacts environnementaux (des navires, des équipements et industries concernées), la sécurité et la souveraineté, en facilitant l'émergence de projets sur le territoire,
- La formation et l'emploi avec l'identification et l'appui au montage des formations les plus pertinentes, notamment sur la filière Eolien Offshore Flottant dans le cadre du développement des fermes pilotes puis commerciales au large de Fos sur Mer, ou sur la filière robotique Grands Fonds, une des 10 priorités France 2030.
- La compétitivité des filières navales (le pôle a conduit plusieurs actions collectives dans ce domaine, et poursuit les efforts avec les chantiers et offreurs de solutions technologiques conduisant à la décarbonation des flottes de cabotage avant 2030) et Eolien Offshore Flottant dans le cadre du développement des fermes pilotes puis commerciales au large de Fos sur Mer (AO6 et suivants).

- La transition énergétique, numérique et environnementale des ports : sur ces aspects, le Pôle contribue par exemple à la démarche du French Smartport in Med en participant aux comités techniques, à l'organisation des challenges Smartport, et en portant une action collective cofinancée par la région qui conduira à la diffusion d'un catalogue de solutions des entreprises au French Smartport in Med.

Cela se traduit par les actions suivantes en 2025 sur la Métropole :

- Le Pôle Mer Méditerranée occupera un bureau avec une présence régulière à la CISAM et contribuera avec d'autres pôles à l'animation du lieu (GT, conférence, animations) – nota : le pôle pourra notamment augmenter le nombre réunions s'il dispose de lieux à tarif préférentiels lui permettant d'organiser ces événements. Il animera la Métropole en tenant des ateliers ou RDV sur ce territoire.
- Il s'impliquera dans les travaux du French Smartport in Med, et dans les projets du GPMM visant la compétitivité et la décarbonation des activités industrielles du GPMM (avec le projet Développement de l'Éolien Offshore -DEOS-, le port de Marseille Fos ambitionne de construire et mettre à disposition d'ici fin 2028 des aménagements nécessaires au déploiement industriel des champs en mer d'éoliennes flottantes) et participera au conseil de développement du GPMM.
- Il s'impliquera également dans la structuration de la filière industrielle Eolien Offshore Flottant sur la Métropole :
 - En tant qu'animateur de la dynamique Sudéole. A ce titre, il organise des comités se réunissant à une fréquence régulière, auxquels la Métropole sera associée dès début 2025.
 - En accompagnant le lauréat de l'AO6, zone Golfe de Fos (EDF renouvelables), à sa demande.
 - En prévoyant une journée filière Sudéole qui pourrait être positionnée sur le territoire au deuxième semestre. Cette action fait l'objet d'une demande d'aide à la Région Sud.
 - Au travers du projet MECENE (Métiers emplois et compétences pour l'éolien en Méditerranée), déposé à l'AMI compétence et métiers d'avenir, le pôle accompagnera le montage de formations nouvelles dédiées à la filière, notamment en partenariat avec Centrale Méditerranée.
- Le Pôle Mer Méditerranée s'impliquera dans l'étude perspective d'organisation de la filière « pêche et aquacole » sur le port de Saumaty.
- Il contribuera au contrat de baie 2025 de la Métropole Aix-Marseille Provence notamment en participant aux réunions du comité.
- Au niveau national, il contribuera aux activités de l'Institut pour la transition écoénergétique du maritime MEET2050, et poussera à la concrétisation de son établissement Marseillais en construction avec CMA-CGM et son incubateur TANGRAM (NB : Jean Philippe Casanova, Pilote de Marseille Fos a été élu à la présidence de MEET2050 en décembre 2024).
- Sur le plan de la promotion des actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence, il participera aux Nauticales en 2025 et interviendra dans les conférences métropolitaines permettant la promotion du territoire marseillais, puis au salon Euromaritime qui se tiendra à Marseille en février 2026.
- Il communiquera par ailleurs au fil de l'eau, des informations qualifiées extraites des veilles qu'il réalise sur les programmes européens et les opportunités du plan de relance pour l'économie maritime, et susceptibles d'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS n°9701.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Toulon Var Technologies, portant le Pôle Mer Méditerranée, une subvention d'un montant de 40 000 euros.

Cette subvention représente 1,09% du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant approbation du règlement budgétaire et financier modifié.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Toulon Var Technologies, portant le Pôle Mer Méditerranée, d'un montant de 40 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure avec Toulon Var Technologies /Pôle Mer Méditerranée ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, fonction 67, nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique Développement économique, Innovation, Attractivité territoriale, de la sous-politique Innovation, Filières stratégiques, Enseignement supérieur et Recherche et du programme Innovation, Filières stratégiques, Enseignement supérieur et Recherche et seront exécutés par le service gestionnaire 4SFDT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES